

Conseil d'école Groupe Scolaire Perrin Villeurbanne Mardi 3 mars 2026



PRESENTS et Excusés

Maternelle :

- Parents : Mr BEUCHER, Mme CARDINAUD, Mme CHAPELET, Mr DEMAISON, Mr DIEREMAN, Mme IVANOVA, Mme LIOGIER, Mr M'SAKNI, Mme PALETTE, Mme PFLIMLIN, Mme RIVERA, Mme ROUX, Mme STELLA,
- ATSEM : Angelica RIOS, Christine NDAJEU
- Enseignants : Audrey BLANCO, Jean-Christophe CHAPELLE, Rémi COPETTI, Lucille FABRE AL-DOUR, Caroline GAGNAIRE, Ariane PERRET, Marie-Caroline RUE, Cécilia VANCAPPEL,
- Directrice : Samar ANTOUN

Excusés :

- Parents : Mme BEHAR, Mr DURAND, Mme HAMANI, Mme LAIDANI, Mme YAYA
- Enseignantes : Mme MANGINOT et BRUN

Présents :

- REDP : Robin PIARULLI
- Responsable périscolaire : Candice BASSEUIL
- Adjointe Périscolaire : Camille LOPEZ
- Nolwenn VIOLON : enseignante spécialisée RASED

Élémentaire :

- Parents : Noémie CARDINAUD, Caroline ISAAC-TOURE, Cécile HEUSSE, Miranda CHAPELET, Sébastien LALLEMANT, Elsa PFIMLIN, Anaïs POGGETTI
- Enseignants : Florian BROTONS, Prisca VRASTOR, Serge ALVES, Cathy RASTELLO, Magali MARANDON, Audrey SIVARD, Céline PARDON, Jory OLIVIER, Lucile ROLIN, Clotilde MANDONNET, Françoise GIRAUD, Pauline BERTOLO, GUILLOT Marine, Audrey RALAY-RANAIVO, Géraldine COLIN, MICHENET-MAGIS Emmanuelle
- Directeur : Fabrice BLAUDIN DE THE

Excusés :

- Parents : Samia SEMAME, Stéphanie BEHAR, Nassima YAYA, Noura DJEBBAR, Cécile BILLARD,
- Enseignants : Cécile KEMPF, Jocelyne MONTCHARMONT, Loïc MARCOUX

Excusés :

- Mme FOURTOY, IEN Villeurbanne 2
- Mr NOVAK, Conseiller Municipal
- Elsa LUCONI, Psychologue scolaire
- Isabelle SENS, enseignante spécialisée RASED
- Ariane DIETH : Coordinatrice Minimix

Prochaine rentrée scolaire

Maternelle :

- 73 futurs GS :
 - sans compter de nouvelles inscriptions
 - sans compter des départs
 - 5 groupes de 14 à 15 élèves,
 - dont 4 en co enseignements
 - 5 enseignants
- 66 futurs MS :
 - sans compter de nouvelles inscriptions
 - sans compter des départs
 - 2,5 classes de MS
- 10 futurs PS connus

=> création d'un poste de GS devrait être acté après les élections -> 11 enseignants

=> Une 2nde création peut être actée en juin, selon l'évolution des inscriptions et des effectifs

Élémentaire :

- 64 CM2 sortants
- 61 CP annoncés
- Potentiellement une fermeture de classe en CE2/CM1/CM2

Travaux prévus en 2026

Maternelle :

Installation de brise vue ou rideaux opaques dans les classes de maternelle (réverbération de la cour)
--

Travaux préparatoires fresque sur le mur dans la cour de maternelle

Installation de brasseurs d'air dans les salles du rez-de-chaussée de maternelle
--

Élémentaire :

Mise en place d'un suivi des fissures par instruments télérelevés

Installation d'une béquille Salto sur la porte du bâtiment central élémentaire aile Sud (entre ascenseur et infirmerie) + pose d'un lecteur alarme dans appartement gardien

Ajout de détecteurs et sonnerie alarme dans les bâtiment Sud et Nord de l'élémentaire et complément dans le bâtiment central
--

Ascenseur

Renouvellement ou nouvelles demandes de travaux

Maternelle :

- À nouveau, aux mêmes endroits que précédemment : Fenêtres qui se fissurent dans la classe 6 et dans la salle polyvalente
- Renouvellement de demande : Lavabos, sanitaires du rez-de-chaussée sont actuellement plus hauts que la norme + boutons poussoirs inadaptés aux plus jeunes enfants
- Renouvellement de demande : Cabane à vélos à changer, sa taille devrait tenir compte des besoins de rangement et de mise en sécurité du matériel. Envisager une hauteur plus conséquente à défaut de largeur.

Élémentaire :

- Rénovation thermique des bâtiments (isolation / chauffage)
- Peinture de quelques salles et couloirs



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Éduquer à la vie affective et relationnelle





Pourquoi ?

Transmettre des **valeurs fondamentales**, comme le respect de soi et des autres

Prévenir les discriminations

Promouvoir **l'égalité filles-garçons**

Protéger contre toutes les formes de violence



Comment ?

Au moins **3 séances par an** conformément à la loi en vigueur depuis 2001

Des programmes progressifs, **adaptés à l'âge** des élèves



pour l'école maternelle et élémentaire : éduquer à la vie affective et relationnelle

Dans le 1^{er} degré, les apprentissages portent sur la vie affective et relationnelle. Les questions liées à la sexualité ne sont pas abordées.



Objectifs du programme

- Apprendre à se connaître et à connaître son corps
- Améliorer le bien-être, encourager les élèves à s'exprimer
- Permettre des choix responsables
- Respecter les autres et vivre ensemble grâce au respect et à l'empathie
- Prévenir les violences sexistes et sexuelles



Exemples

- Distinguer ce qu'on peut garder pour soi d'une situation à signaler (par exemple, un danger ou une violence), en étudiant un album jeunesse
- Comprendre le consentement en organisant des ateliers autour de situations du quotidien :
 - « Est-ce que je peux m'asseoir à côté de toi ? »
 - « Est-ce que je peux te prendre dans mes bras pour te consoler ? »
 - « Est-ce que je peux te prendre la main ? », etc.



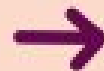
**pour le collège
et le lycée :**
éduquer à la vie affective
et relationnelle, et à la sexualité

Dans le 2^d degré, les thématiques sont plus complexes. Elles incluent des notions biologiques d'anatomie et de reproduction, de prévention des risques, ainsi que des notions liées aux droits humains.



Objectifs du programme

- Transmettre des connaissances sur la sexualité et la santé, sur la reproduction, la contraception et la prévention des IST
- Favoriser des choix éclairés et responsables
- Lutter contre les discriminations : sensibiliser aux stéréotypes, notamment de genre, et promouvoir l'égalité et le respect entre les sexes
- Prévenir les violences sexuelles et le harcèlement : inculquer les notions de consentement, de respect et de droit



Exemples

Au collège

- Sensibiliser à l'importance du dialogue avec les adultes
- Sensibiliser aux dangers d'Internet, notamment l'exposition à des contenus inappropriés
- Comprendre le consentement, le demander et l'exprimer, accepter et respecter un refus, par l'analyse de situations fictives

Au lycée

- Développer son esprit critique et lutter contre les préjugés et stéréotypes
- Sensibiliser à l'égalité femmes-hommes
- Connaître ses droits et lutter contre le harcèlement et les violences sexuelles

Les compétences psychosociales (CPS) constituent une des composantes du programme.

À l'école maternelle, l'éducation à la vie affective et relationnelle se développe à partir de la considération du corps, des sentiments et des émotions, du respect de l'intimité et de l'égalité entre les filles et les garçons.

L'école élémentaire prend appui sur les acquis du cycle 1 et apporte aux élèves des connaissances scientifiques plus précises sur leur corps et leurs émotions.

Le développement des compétences psychosociales permet d'agir sur

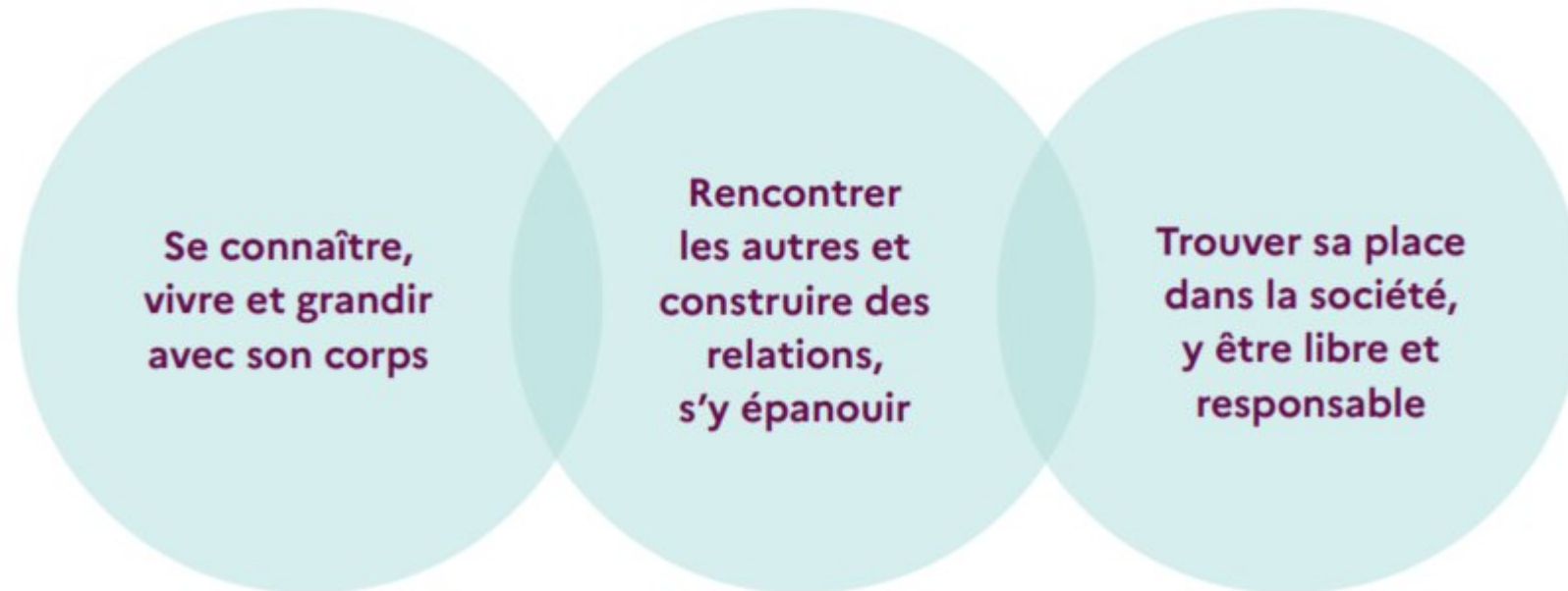


→ moins de comportements à risque et de mal-être

→ moins d'addictions et de problèmes de santé

L'unité du programme repose sur trois axes communs à l'ensemble des niveaux et des moments d'enseignement :

- se connaître, vivre et grandir avec son corps ;
- rencontrer les autres et construire avec eux des relations, s'y épanouir ;
- trouver sa place dans la société, y être libre et responsable.



→ Objectifs d'apprentissage pour chaque niveau

Niveaux	Se connaître, vivre et grandir avec son corps	Rencontrer les autres et construire des relations, s'y épanouir	Trouver sa place dans la société, y être libre et responsable
À aborder avant 4 ans	Connaître son corps. Comprendre ce qu'est l'intimité.	Apprendre à exprimer son accord ou son refus, apprendre à envisager et à respecter un refus.	Appréhender et comprendre l'égalité entre les filles et les garçons et la liberté d'être soi-même.
À partir de 4 ans ou dès que les apprentissages précédents ont pu être observés	Connaître son corps et identifier des émotions.	Identifier une personne de confiance (adulte, enfant), apprendre à faire appel à eux.	Vivre l'égalité entre les filles et les garçons. Découvrir les différentes structures familiales et les respecter.
À partir de 5 ans ou dès que les apprentissages précédents ont pu être observés	Connaître son corps, ses sensations et ses émotions.	Identifier différents types de sentiments dans sa relation à l'autre.	Découvrir les ressemblances et les différences entre les autres et soi, respecter les autres dans leur différence ; être respecté par eux.

CP	Connaître son corps. Comprendre ce qu'est l'intimité.	Comprendre la diversité des émotions et des sentiments : les siens et ceux des autres.	Appartenir à une famille, comprendre la nature, la fonction et le sens des liens familiaux.
CE1	Grandir, avoir une bonne connaissance et estime de soi, protéger son intimité.	Comprendre les différentes dimensions (affectives, éthiques, sociales et légales) d'une relation humaine.	Promouvoir des relations égalitaires, repérer des discriminations issues de stéréotypes, notamment de genre.
CE2	Se sentir bien dans son corps et en prendre soin.	Comprendre ce qu'est le consentement, les différentes manières de le solliciter et de l'exprimer ou d'accepter et de respecter un refus.	Connaître ses droits.
CM1	Connaître les changements de son corps.	Apprendre à développer des relations constructives et à repérer les situations de harcèlement.	Promouvoir des relations égalitaires et positives ; comprendre les stéréotypes pour lutter contre les discriminations.
CM2	Connaître et comprendre les changements de son corps et celui des autres.	Promouvoir des relations positives, apprendre à repérer et se protéger des violences sexistes et sexuelles.	Prévenir les risques liés à l'usage du numérique et d'Internet.

Éducation à la vie affective et relationnelle

D'autres dispositifs de l'école élémentaire permettent d'améliorer le climat scolaire :

- *Les protecteurs secrets*
- *Les messages clairs*
- *La journée Non au Harcèlement*
- *La boîte à confiance*

PROTECTION
DE L'ENFANCE



La protection de l'enfance

Cela fait partie des missions confiées statutairement aux directrices et directeurs :

- *Le directeur d'école contribue à la protection des enfants en liaison avec les services compétents.*
- *Il participe au repérage des situations d'élèves en danger ou en risque de l'être et organise la réflexion partagée entre les membres de l'équipe éducative. Il s'assure de l'affichage du numéro du service national d'accueil téléphonique de l'enfance en danger.*
- *En lien avec les personnels sociaux et de santé de l'éducation nationale, il est l'interlocuteur des partenaires (services sociaux, éducatifs, de santé) et des autorités locales, le cas échéant. Il assure la transmission des informations préoccupantes au président du conseil général et des signalements concernant les élèves en danger ou en risque de danger, selon la procédure fixée dans le protocole départemental de protection de l'enfance.*
- *Il veille à ce que soit préservée la qualité des relations entre l'école et les parents concernés par ces situations.*

Qu'est-ce qu'un enfant en danger ?

Cela fait partie des missions confiées statutairement aux directrices et directeurs :

- *Textes Cf article 375 du Code Civil : « Lorsque la santé, la sécurité ou la moralité d'un mineur non émancipé ou les conditions de son éducation ou de son développement physique, affectif, intellectuel et social sont gravement compromises, alors il est en **situation de danger** »*
- Ce mineur peut subir (=être **victime**) comme il peut être **acteur** (pré délinquance, délinquance)
- Un enfant victime peut subir :
 - De **violences physiques** (coups, blessures)
 - D'agressions ou **atteintes sexuelles**
 - De **violences psychologiques** (violences intrafamiliales et conjugales, chantage affectif, exigences disproportionnées par rapport à l'âge, de l'humiliations verbales et insultes)
 - Des **négligences lourdes**

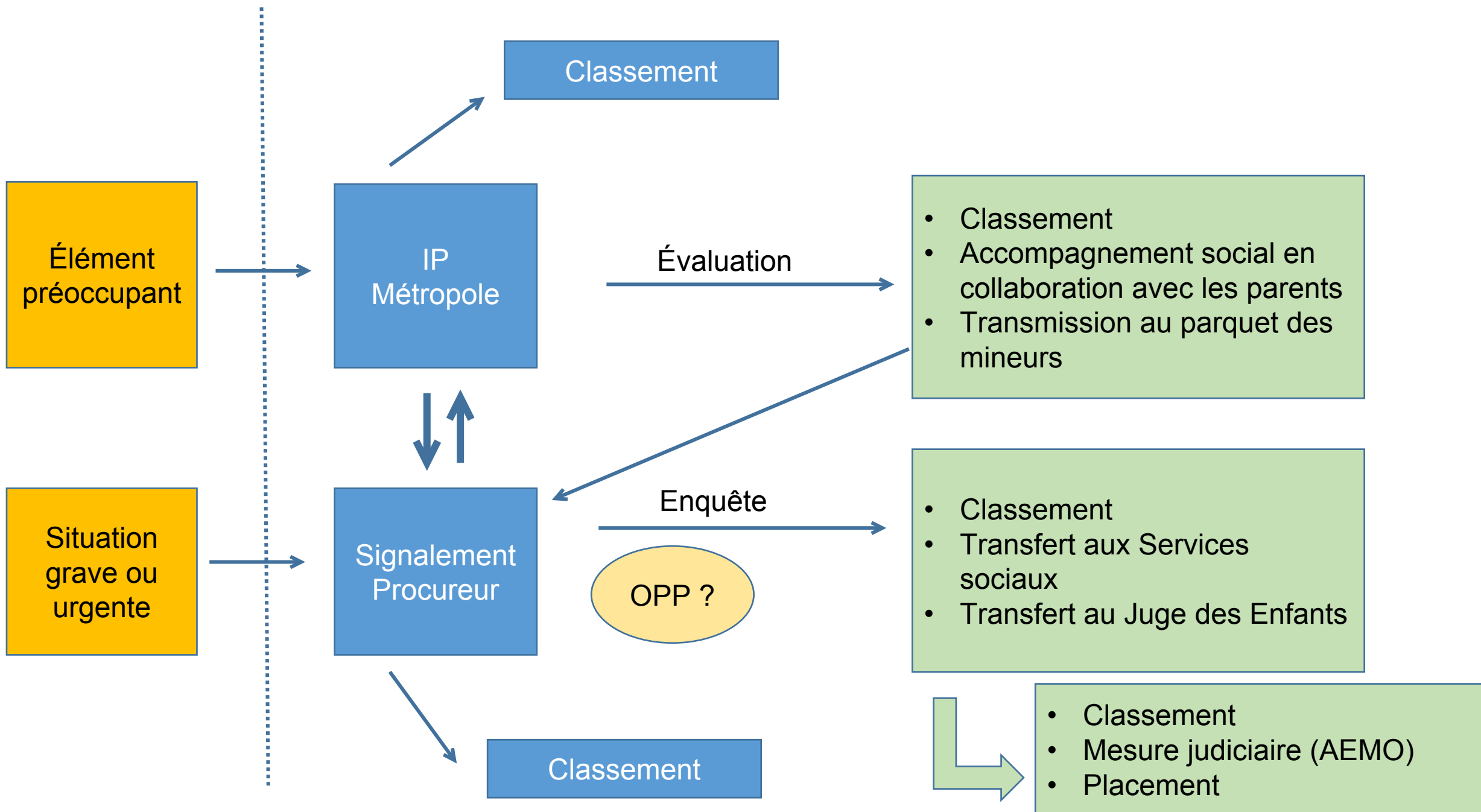
L'information préoccupante

Qu'est-ce qu'un élément préoccupant ?

- « *Tous les éléments, y compris médicaux, **susceptibles de laisser craindre qu'un mineur se trouve en situation de danger et puisse avoir besoin d'aide**, qu'il s'agisse de faits observés de propos entendus ou d'inquiétude sur des comportements de mineurs ou d'adultes à l'égard d'un mineur* » loi du 5 mars 2007
- **Transmission d'une information préoccupante au services sociaux de la Métropole**
- Toutes les personnes peuvent faire une information préoccupante : directeur, enseignants, animateurs, agents, parents, voisins, témoins...)

Le signalement au procureur de la République

- Il s'agit d'une obligation (Article 40 du Code pénal). « *Tout fonctionnaire qui, dans l'exercice de ses fonctions, acquiert la connaissance d'un crime ou d'un délit est tenu d'en aviser sans délai le Procureur de la République et de lui transmettre tous les renseignements qui y sont relatifs* ».
- Cela concerne les situations **graves** (maltraitance grave, agressions sexuelles) ou **urgentes** (quand un événement imprévu, inhabituel, rapide, dommageable ou sa révélation implique la nécessité d'une protection et d'un éloignement IMMEDIAT du mineur

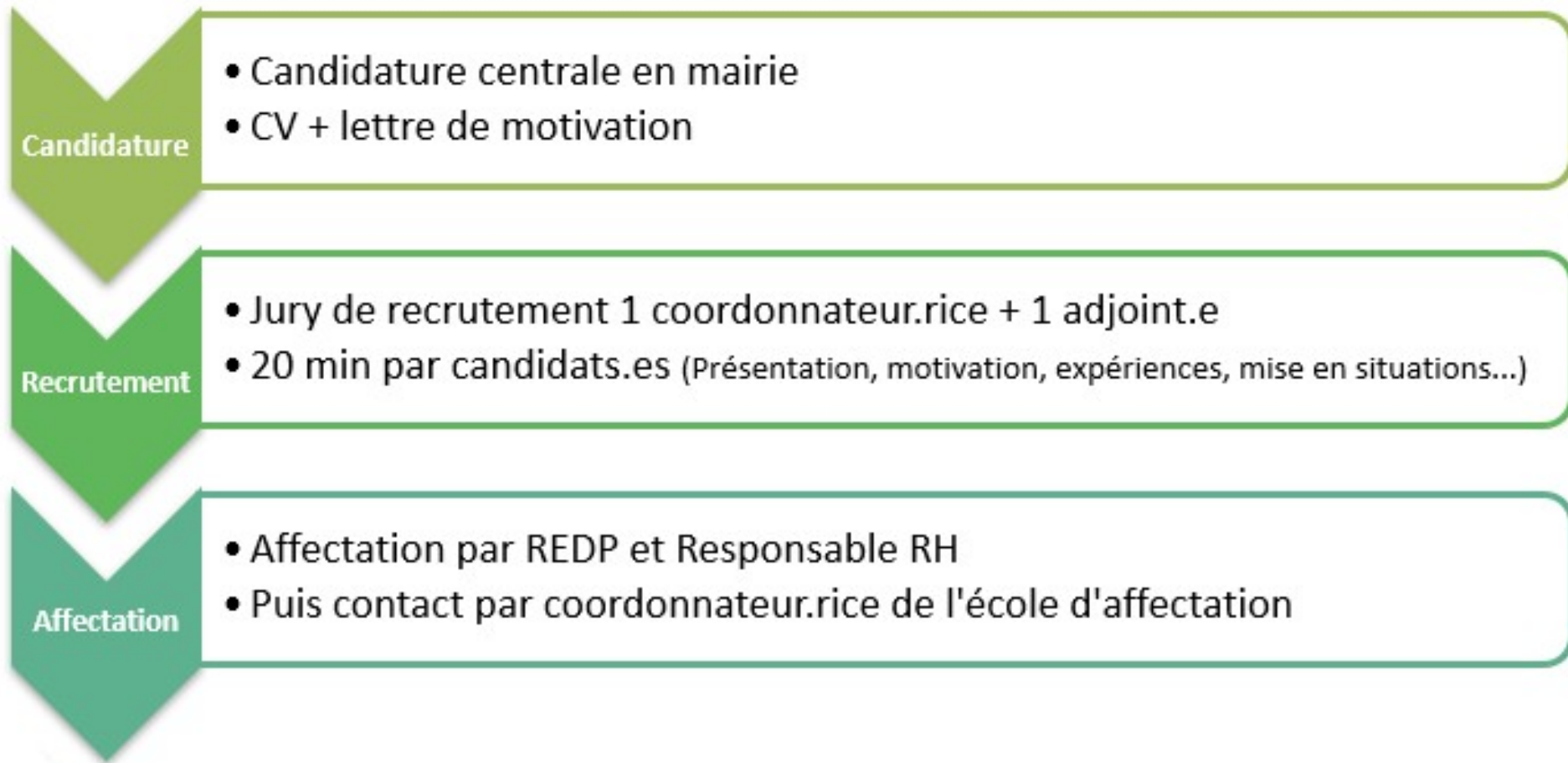


Protocole à l'école

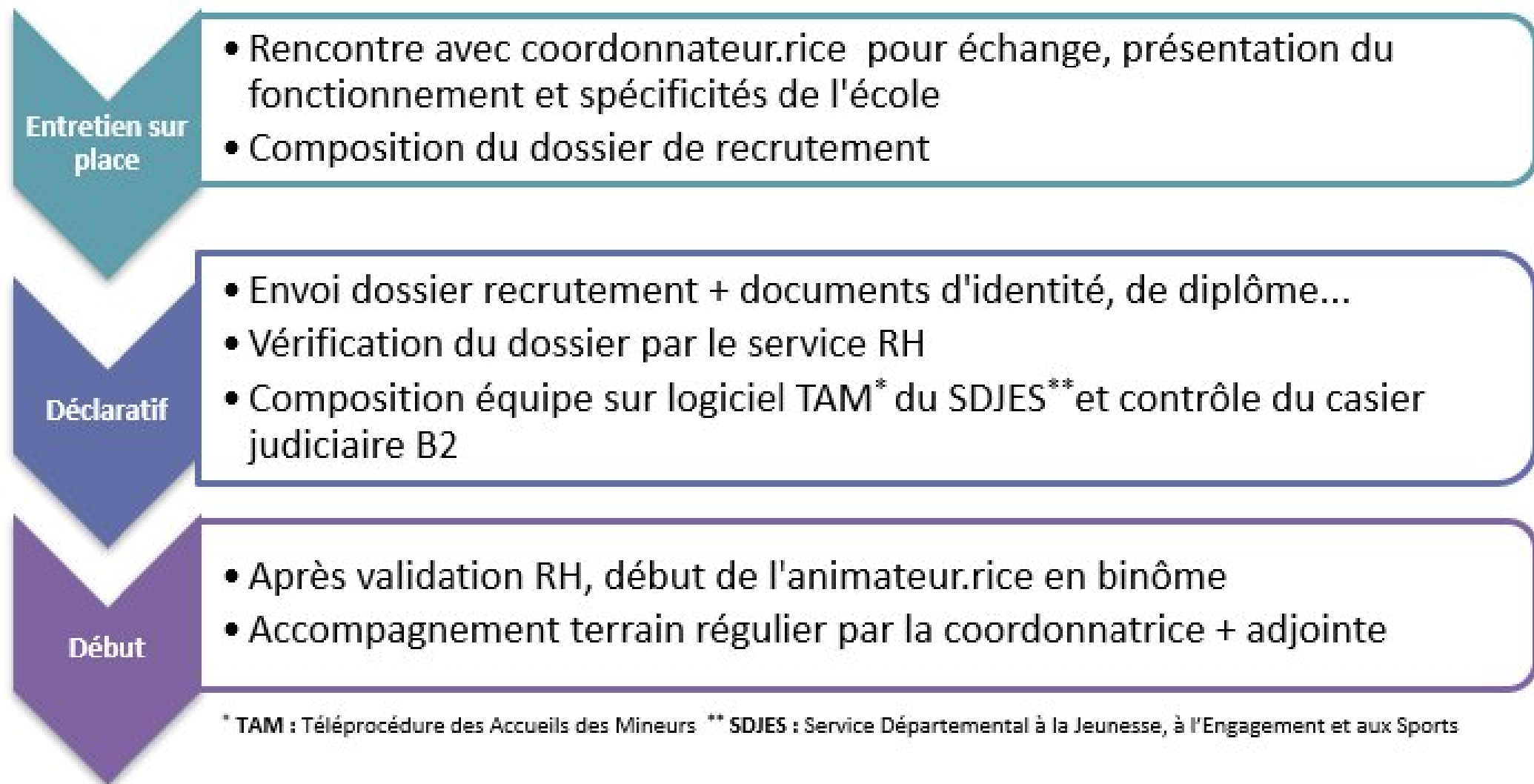
- En cas de préoccupation, les personnes en informent la/le directrice/directeur de l'école ou la responsable du périscolaire qui coordonne ensuite le protocole
- Concertation systématique entre les différents acteurs afin de croiser les regards

– Direction	– RASED
– Enseignants	– PMI
– Périscolaire	– Médecine scolaire
- Rédaction de l'IP, généralement directrice/directeur de l'école ou par la responsable du périscolaire
- RDV avec les parents pour les en informer

Périscolaire - processus de recrutement des animateurs



Périscolaire - processus de recrutement des animateurs

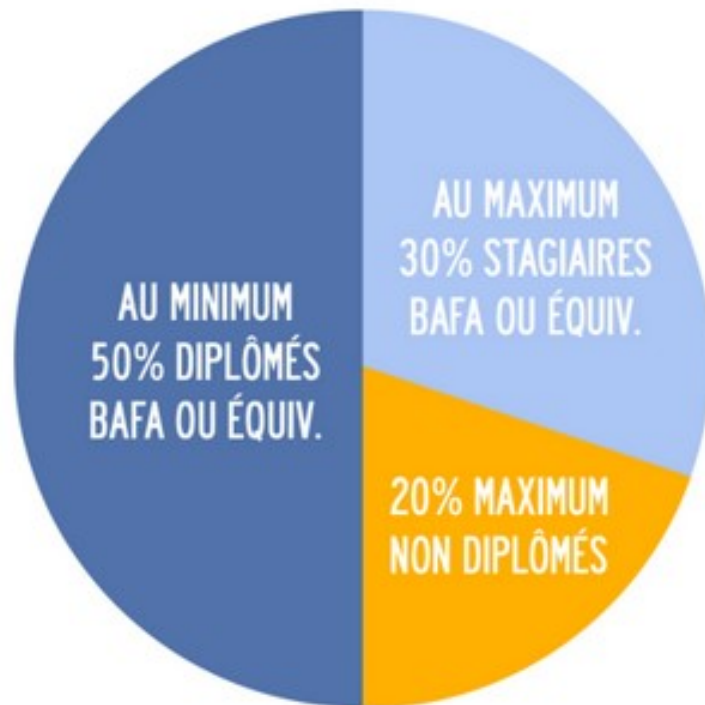


Périscolaire - Formation des animateurs

RÉPARTITION DIPLÔMÉS, STAGIAIRES ET NON DIPLÔMÉS EN ACCUEIL DE LOISIRS



TOUS DROITS RÉSERVÉS ©



FORMATION BAFA

Du côté de l'animation volontaire, « **la formation du BAFA intègre un module obligatoire consacré aux violences sexuelles et sexistes et au harcèlement** »

(Arrêté du 21 décembre 2023)

Quelques événements de fin d'année scolaire

Maternelle :

- Semaines de la maternelle du 4/03 au 18/03/26
- Grande Lessive : 26/03/26
- Sorties scolaires : M 19/05/26
 - TPS et PS (ferme)
 - MS (parc des oiseaux)
- Sortie GS à Wakoo Park : M 16/06/26
- Fête de l'école : V 5/06/26
- Dernier Conseil d'Ecole : M 9/06/26
- Représentation Chorale : V 12/06/26
- Chamagnieu pour les GS : du 22 au 26/06/26
- Accueil des futurs nouveaux TPS et PS :
M 30/06/26 (18h)

Élémentaire :

- Grande Lessive : 26/03 (à confirmer)
- Fête de l'école : V 5/06/26
- Dernier Conseil d'École : M 18/06/26
- Semaine des Arts : date à confirmer
- Concert de la classe orchestre : date à confirmer